

Fiche info: **le conseil de coop'**

"Apprendre avec les autres,
par les autres, pour les autres,
et non pas seul contre les autres."

Cadre du conseil

En tant que membres actifs de la coopérative, « il serait souhaitable que les élèves participent à son fonctionnement et exercent des responsabilités au sein de son bureau en fonction de leur âge et de leur degré de maturité.

Le suivi de l'activité de la coopérative scolaire peut s'effectuer dans le cadre :
- d'un **conseil de coopérative de classe**, qui réunit régulièrement les élèves de la classe et l'(les) enseignant(s) pour la mise en œuvre des projets coopératifs. Il peut s'adjoindre les partenaires de la communauté éducative.

- d'un **conseil de coopérative d'école ou d'établissement**, qui regroupe les représentants des enseignants, les délégués des conseils de coopérative des classes et éventuellement des partenaires de la communauté éducative. »

B.O. du 31 juillet 2008

A quoi peut bien servir un conseil de coop' ?

- à donner une cohésion à la classe
- à « débattre »
- à initier à la démocratie
- à réguler des conflits
- à mieux vivre ensemble et à parler de la citoyenneté
- à lancer, organiser, réguler, évaluer des projets de façon collective
- à préparer au rôle de délégué en 2nd degré
- à favoriser l'autonomie par la prise de parole, l'argumentation, la confrontation d'idées, l'engagement dans l'action,...

Comment organiser un conseil de coop' ?

- Se donner des modalités de fonctionnement (calendrier des réunions, ordre du jour, distribution de rôles, ...)
- Organiser les échanges (relevé de décisions, gestion des tours de parole, ...)
- Essayer, adapter,...



En savoir plus ?

Office Central de la Coopération à l'Ecole
-----Association de Haute-Garonne-----
8 rue Jacques Labatut - 31000 Toulouse
<http://www.occe31.fr>